

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 31

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1935 :

Modification des horaires du stationnement payant de la Ville de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :

MM. MINATCHY Mariot, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Accusé de réception en préfecture
974-219745 (M) N°2020-40-1935-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception en préfecture : 30/06/2025
DAVID LORION

Affaire n°40/1935 : Modification des horaires du stationnement payant de la Ville de Saint-Pierre.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la politique de stationnement dans le centre-ville de Saint-Pierre est une priorité pour la collectivité.

Aussi, après concertation avec l'ensemble des forces vives du territoire, commerçants et associations d'usagers, il est proposé d'actualiser les horaires de stationnement payant afin non seulement de répondre à l'impératif de dynamisation du centre-ville, mais aussi de disponibilités des différents emplacements tout au long de la semaine.

A cet effet, le Maire informe l'Assemblée qu'il est proposé de procéder aux modifications des horaires du stationnement payant dans les zones rouges et vertes comme suit :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le samedi et le mercredi: de 8h00 à 12h00
- Gratuité du stationnement en dehors des horaires mentionnés ci-dessus

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2025 par modification de l'arrêté municipal REG733PR2024 en date du 12 septembre 2024 portant application des mesures opérationnelles issues de la délibération du Conseil municipal en date du 5 septembre 2023 (affaire 28/1283) instaurant l'extension du périmètre de stationnement payant et de nouveaux barèmes tarifaires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la modification des horaires du stationnement payant mentionné ci-dessus,
- **D'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1935-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025